

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 6 avril 2020 à 19 h, à huis-clos par vidéoconférence, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA20 170069

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2020 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en ajoutant au point 60.01 le dépôt du rapport sur la suspension de la responsable du soutien aux élus de l'arrondissement.

EN AMENDEMENT :

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen



Que le point 60.01 soit inscrit après le point 10.06 à l'ordre du jour de la séance.

Un débat s'engage.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

RÉSOLUTION CA20 170070

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2020

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et qu'il soit versé aux archives de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery Rappelle les mesures d'isolement et d'hygiène à respecter en période de pandémie et souligne que celle-ci est venue aggraver certains problèmes sociaux et économiques notamment, les problèmes d'insécurité financière, de sécurité alimentaire, de violence conjugale, et annonce la création d'un fonds d'urgence de 200 000 \$ dédiés aux organismes locaux travaillant sur ces problématiques, ainsi que l'octroi d'une subvention de 100 000 \$ à Centraide.

Souligne le travail des organismes communautaires, notamment le MADA et invite les citoyens disponibles, à faire du bénévolat auprès des banques alimentaires.

Remercie les employés de l'arrondissement s'étant portés volontaires aux banques alimentaires de l'arrondissement, ainsi que tous les bénévoles à l'oeuvre.

Souhaite de Joyeuses Pâques à la communauté chrétienne, Pessah à la communauté juive et Baizakhi à la communauté sikh, et rappelle que les célébrations doivent respecter les mesures relatives à la pandémie.



- Christian Arseneault Remercie les employés, les travailleurs communautaires et bénévoles, qui soutiennent les organismes.

Souligne la contribution de 100 000 \$ à Centraide à l'ordre du jour.

Souligne le travail des employés des organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire.

Souligne le travail de l'arrondissement et de ses employés pour restructurer une grande partie des opérations, et fait état des mesures en matière économique et logistiques pour aider les organismes communautaires.

Cite les mesures économiques prises par la Ville de Montréal pour soutenir les commerces.

Rappelle les règles en matière de distanciation sociale établies par le gouvernement du Québec et invite les citoyens à les respecter.

Souhaite de joyeuses Pâques et Pessah.

- Marvin Rotrand Reconnaît le leadership du directeur d'arrondissement au cours des trois dernières semaines dans le cadre de la pandémie.

Invite les citoyens à suivre les règles établies par les gouvernements pour contrer la pandémie.

Souhaite de joyeuses Pâques, Pessah, Ramadan, Baisakhi aux différentes communautés et rappelle que celles-ci devront apprendre à célébrer autrement cette année.

Souligne le travail des députés provinciaux de l'arrondissement.

Mentionne à l'ordre du jour, l'octroi d'une subvention de 100 000 \$ à Centraide ainsi que la création d'un fonds d'urgence.

Rappelle que la motion de Mme Montgomery demandant un moratoire sur la fermeture du poste de quartier 11 et la fusion avec le poste de quartier 9, qu'il a appuyée, a été rejetée par la majorité des élus au conseil municipal. Les citoyens n'ayant pu être entendus en raison de la pandémie, il mentionne qu'il déposera une nouvelle motion à cet égard à la séance du conseil municipal du 20 avril 2020.

Souligne l'approbation, par le conseil municipal, d'une motion qu'il a présentée concernant l'amélioration de la sécurité des autobus scolaires, notamment par l'usage de caméra, et indique qu'il déposera une motion au conseil municipal du 20 avril 2020, afin de demander l'élargissement du mandat de la commission qui étudie ce dossier pour s'assurer que les autobus de la STM circulant sur une voie réservée pourront utiliser le même type de caméra.

- Magda Popeanu Offre ses condoléances aux proches de victimes de la Covid-19.

Remercie les employés de l'arrondissement et de la Ville de leur travail dans ces temps de confinement et souligne le point 50.01.

Remercie les organismes communautaires pour leur travail et rappelle l'importance de ce travail pour l'arrondissement, notamment l'aide de premier secours alimentaire pendant la pandémie.

Souligne les initiatives d'organismes pour accompagner les citoyens pendant la pandémie.

Mentionne le point 40.05 et en donne le détail.

Souhaite de joyeuses Pâques à la communauté chrétienne, Pessah à la communauté juive et Ramadan à la communauté musulmane.

Mentionne les mesures qui seront implantées par la Ville en matière de logement.



- Peter McQueen

Offre ses condoléances aux familles des victimes du Covid-19 et souligne l'héroïsme des travailleurs du milieu hospitalier, ainsi que le travail du SPVM, des éboueurs, du service du développement social de l'arrondissement.

Mentionne le point 20.06 et en donne le détail.

Rappelle que les rassemblements sont interdits.

En lien avec la distanciation sociale à respecter entre les piétons sur la rue, suggère que les piétons circulent de façon à ce que les immeubles se trouvent toujours à leur droite, limitant ainsi les croisements.

Indique que le nettoyage des rues se fera au plus tôt le 1^{er} mai et suggère aux résidents de balayer le devant de leur maison.

Souhaite de joyeuses Pâques et Pessah.

- Lionel Perez

Offre ses pensées aux personnes affectées par le Covid-19, au personnel du réseau de la santé et souligne la bonne communication du gouvernement.

Remercie les employés de la Ville de Montréal, de l'arrondissement et particulièrement M. Plante qui, grâce à son leadership et sa connaissance, a pu faire débloquer plusieurs dossiers rapidement.

Rappelle que l'un des centres dédié au Covid-19 se trouve sur le territoire de l'arrondissement, et que celui-ci ainsi que les villes voisines sont particulièrement affectés par la pandémie.

Indique travailler sans partisanerie avec les autres élus.

En lien avec sa déclaration sur les fiançailles de sa fille, dit en tirer des leçons et tourner la page.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les questions et commentaires suivants, adressés au conseil par les citoyens s'étant enregistrés sur le formulaire disponible sur Internet, ont été entendus :

| | |
|--|--|
| • Muriel Sasportas | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • François Ménard | Aménagement du quadrilatère Bates, Jean-Talon, Wilderton et Canora dans le contexte de la construction de la gare Canora pour le projet du REM |
| • Avigail Ifrah | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Esther Gestetner | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Jehan Valiquet | COVID-19 – stationnement sur rue |
| • Mary Poland | Nouvelles de la mairesse |
| • Claude Blanchard | COVID 19 – utilisation des installations sportives extérieures |
| • Gino Calabretta | Voie réservée aux autobus sur le chemin Queen-Mary |
| • Cynthia O'Brien | COVID-19 – précautions et mesures |
| • Rachel Michie Association des piétons et cyclistes de NDG | COVID-19 – fermeture de rues pour faciliter l'accès aux piétons et cyclistes |



| | |
|--|--|
| • Sharon Nelson | COVID-19 – Demande de financement à même le fonds d'urgence |
| • Vera Moise | Nettoyage des rues, trottoirs et parcs |
| • Sonny Moroz | COVID-19 – Banques alimentaires et rôle de l'arrondissement |
| • Félicia Balzano | COVID-19 – Aide aux entreprises de la SDC Expérience Côte-des-Neiges |
| • Avner Oziel | Antisémitisme |
| • Sharon Sweeny Habitation communautaire Notre-Dame-de-Grâce | COVID-19 – problématique dans deux immeubles du boulevard Grand |
| • Ellie Israel | COVID-19 – mesures sanitaires dans les édifices résidentiels |
| • Tania Forget | COVID-19 – Bruit – suspension de l'émission des permis de construction |
| • Mansour Feki | Rénoviction |
| • Stephanie Bouzaglou | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Chaim Stern | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Richard Bouzaglou | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| Citoyens n'ayant pu être entendus faute de temps | |
| • Yo Aisentark | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Rachel Abish | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Marc Delmar | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Temima Rosenzweig | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Mike O'hana | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Flora Sasportas | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Aniko Halpert | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Valerie Benguira | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Julia Schwartz | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Eva Sultan | Appui à M. Perez suivant les fiançailles de sa fille |
| • Catherine Toupin | Nettoyage des rues et des parcs – <i>problème informatique – question non soumise au conseil</i> |

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

* En annexe au présent procès-verbal, la liste complète des questions des citoyens.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand

S'enquiert du plan de l'arrondissement pour les événements et festivals qui devaient être organisés cet été par les organismes communautaires de l'arrondissement.

Demande un suivi concernant le programme de réfection routière, de remplacement de conduite d'eau, de réfection de trottoirs et de saillies.

En lien avec le fonds d'urgence de 200 000 \$, demandes les étapes subséquentes pour le dépôt de demande des groupes communautaires.

- Peter McQueen

En lien avec des plaintes relatives à la présence de débris (masques et gants) dans les rues, demande si un nettoyage avec les balais mécaniques est possible.

Souligne une problématique de façades dangereuses sur les rues commerciales, demande des informations sur les cas mentionnées et s'il est possible de mettre en place un plan d'inspection.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉSOLUTION CA20 170071

DÉPÔT RAPPORT - SUSPENSION

Madame la mairesse Sue Montgomery dépose le rapport exposant les motifs qui justifient l'exercice du pouvoir qu'elle a exercé en suspendant la responsable du soutien aux élus de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

60.01 1204570007

RÉSOLUTION CA20 170072

PRISE DE DÉCISION - SUSPENSION

ATTENDU QUE le 13 mars 2020, la mairesse de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Madame Sue Montgomery, a suspendu sans solde et de façon rétroactive, une personne occupant le poste de cadre administratif *Responsable du soutien aux élus*, pour la période du 9 mars 2020 au 13 mars 2020 inclusivement, conformément au pouvoir qui lui est donné en vertu de l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ chapitre C-19);

ATTENDU QU'à la séance de ce jour, la mairesse de l'arrondissement a fait rapport de cette suspension en exposant par écrit ses motifs;



ATTENDU QUE Madame Sue Montgomery reproche à cette personne des gestes qui ont été faits par cette dernière suivant les recommandations de Maître Alain Bond, contrôleur général de la Ville de Montréal suite à une enquête du climat de travail au sein de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et que ces gestes ne constituent pas, selon notre appréciation, de l'insubordination;

ATTENDU QUE Madame Sue Montgomery a intenté des procédures judiciaires afin d'obtenir une copie intégrale du rapport de l'enquête du climat de travail au sein de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et alléguant que le contrôleur général de la Ville de Montréal a outrepassé ses pouvoirs et compétences;

ATTENDU QUE la fonction publique ne devrait pas subir les contrecoups d'une telle contestation juridique ou d'un différend d'interprétation légale;

ATTENDU QUE suivant l'article 52 précité, « *le fonctionnaire ou employé suspendu ne doit recevoir aucun traitement pour la période pendant laquelle il est suspendu, à moins que le conseil n'en décide autrement sur cette suspension et celle-ci n'est valide que jusqu'à cette séance.* »;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a la compétence pour statuer sur cet enjeu.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

De demander la réintégration immédiate de cette personne occupant le poste de cadre administratif *Responsable du soutien aux élus*, la suspension n'étant plus valide à compter de ce jour;

De demander que cette personne soit rémunérée pour toute la période au cours de laquelle elle a été suspendue.

Un débat s'engage.

Les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez, Peter McQueen, Christian Arseneault et la conseillère Magda Popeanu votent en faveur de la proposition.

La mairesse Sue Montgomery vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

60.01 1204570007

RÉSOLUTION CA20 170073

CONTRAT - XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen



D'accorder un contrat d'achat d'équipements à XYZ Technologie Culturelle pour la Maison de la culture Côte-des-Neiges pour un montant de 80 884,05 \$ toutes les taxes incluses si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1207838005

RÉSOLUTION CA20 170074

ENTENTE D'INFRASTRUCTURES - LOT 4 682 120 - AVENUE ISABELLA

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la signature d'une entente d'infrastructures à intervenir entre l'arrondissement et la propriétaire du lot 4 682 120, madame Amalia Dinut, pour la réalisation de travaux relatifs principalement à l'installation d'un réseau de drainage unitaire sur l'avenue Isabella (lot 2 347 769), à l'est de l'avenue Macdonald, et nécessaires à la construction d'un immeuble résidentiel, selon les dispositions du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* (08-013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1198241009

RÉSOLUTION CA20 170075

ENTENTE INTERMUNICIPALE - VILLE DE CÔTE SAINT-LUC - TRAVAUX SUR L'AVENUE ISABELLA

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (Ville de Montréal) et la Ville de Côte Saint-Luc, afin de permettre à l'arrondissement de réaliser les travaux de construction d'un égout unitaire sur l'avenue Isabella à la hauteur de l'avenue Macdonald, laquelle est située sur le territoire des villes de Montréal et de Côte Saint-Luc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1198241010



RÉSOLUTION CA20 170076**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 2 ORGANISMES**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 1 650 \$.

| Organisme | Justification | Montants et Donateurs | |
|--|--|-----------------------|----------|
| Club sportif de Vaanavil Vaanavil Sports Club 4750, avenue Barclay, bureau 5 Montréal (Québec) H3S 1C7 a/s M. Raveendrarajah Nagarajah, président Tél. : 514-297-1822 Courriel : djinish@gmail.com NEQ : 336 9260 511 | Pour aider à acheter de l'équipement et payer les dépenses pour l'organisation des parties de cricket qui auront lieu au parc Van Horne. | TOTAL : | 650 \$ |
| | | Marvin Rotrand | 250 \$ |
| | | Sue Montgomery | 200 \$ |
| | | Christian Arseneault | 100 \$ |
| | | Lionel Perez | 100 \$ |
| Société québécoise d'ensemble claviers 4397, avenue Coolbrook Montréal (Québec) H4A 3G1 a/s Mme Irina Krasnyanskaya Tél. : 514-462-8579 Courriel: saisonsrusses@hotmail.com NEQ: 116 6963 760 | Pour la 7 ^e édition du Festival des Saisons russes de Montréal du 15 mai au 14 juin 2020. Le gala d'ouverture aura lieu le 10 mai au Centre culturel NDG. Le Festival comprendra le gala d'ouverture, projection de film, conférence au Centre culturel NDG, spectacle pour les jeunes à la Maison de la culture CDN et autres événements. | TOTAL : | 1 000 \$ |
| | | Peter McQueen | 250 \$ |
| | | Sue Montgomery | 250 \$ |
| | | Christian Arseneault | 200 \$ |
| | | Magda Popeanu | 200 \$ |
| Marvin Rotrand | 100 \$ | | |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1204570005

RÉSOLUTION CA20 170077**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTTE - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu



D'accorder une contribution financière de 45 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet "Soutien à l'organisation d'activités favorisant l'inclusion, la participation et le développement des résident.es de Côte-des-Neiges" pour la période du 7 avril au 31 décembre 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

D'approuver le projet de convention à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1201247001

RÉSOLUTION CA20 170078

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CONSEIL COMMUNAUTAIRE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière de 35 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce pour la réalisation du projet «Intervention de milieu auprès des aînés vulnérables vivant dans les logements sociaux» pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

D'approuver le projet de convention à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1201247003

RÉSOLUTION CA20 170079

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 2 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 7 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables, dans le cadre du programme « Animation de voisinage » à l'organisme l'Association des Philippins de Montréal et banlieues (F.A.M.A.S.) pour la réalisation de l'événement « Pista Sa Nayon » (Fête des villages) qui se déroulera le 19 juillet 2020.



D'autoriser le versement d'une contribution financière de 7 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables, dans le cadre du programme « Animation de voisinage » à l'organisme Conseil des associations canadiennes philippines du Québec pour la réalisation de l'événement « Journée de l'indépendance » qui se déroulera le 14 juin 2020.

D'approuver les projets d'entente à cet effet.

De demander à FAMAS et au Conseil de soumettre un projet de rechange si les projets ne pouvaient être réalisés en raison de la crise liée à la CODIV-19.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1208774009

RÉSOLUTION CA20 170080

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder une contribution financière de 30 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Bibliothèque publique juive afin de lui permettre de réaliser un projet d'activités de sensibilisation communautaire du 2 mai 2020 au 30 avril 2021.

D'autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1207838003

RÉSOLUTION CA20 170081

ENTENTE D'INFRASTRUCTURES - TRAVAUX SUR LE BOULEVARD SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE



Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une entente d'infrastructure devant être conclue entre l'arrondissement et le promoteur Construx.co pour la réalisation de travaux de construction d'une baie de virage en U sur le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue afin de favoriser l'accessibilité du complexe immobilier en construction sur les lots 6 220 805, 6 220 806, 6 220 807, à ses futurs résidents, et de travaux de réfection de la rue Brock, selon les dispositions du *Règlement sur les ententes relatives à des projets municipaux* (08-013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1208720001

RÉSOLUTION CA20 170082

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - FÉVRIER 2020

Madame Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 29 février 2020.

30.01 1207479002

RÉSOLUTION CA20 170083

CONTRIBUTION - FONDS D'URGENCE CENTRAIDE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand
Lionel Perez, Peter McQueen, Magda Popeanu, Christian
Arseneault

De contribuer au fonds d'urgence de Centraide jusqu'à concurrence de 100 000 \$, à même la réserve pour imprévus, afin de contribuer à la mise en place par cet organisme de mesures exceptionnelles pour venir en aide à la population isolée et vulnérable du Grand Montréal, dans le contexte de la pandémie du coronavirus COVID-19.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1208159001



RÉSOLUTION CA20 170084**FONDS D'URGENCE - COVID-19**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand
Lionel Perez, Peter McQueen, Magda Popeanu, Christian
Arseneault

D'affecter à un fonds d'urgence, à même la réserve pour imprévus, un montant de 200 000 \$ afin d'être en mesure de mettre rapidement en place des mesures pour venir en aide à la population isolée et vulnérable de l'arrondissement, dans le contexte de la pandémie du coronavirus COVID-19.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1207838009

RÉSOLUTION CA20 170085**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - FONDATION DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser une dépense totalisant 350 \$ pour l'achat d'espaces publicitaires, taxes comprises si applicables.

| Organisme | Justification | Montants et Donateurs |
|---|---|-----------------------|
| Fondation de l'école Notre-Dame-de-Grâce 5435, av. Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2 | Pour un 1/3 de bannière pour le calendrier du mois d'octobre 2020, soit 350\$ pour 1 mois | TOTAL : 350 \$ |
| | | Peter McQueen 350 \$ |

a/s Mme Mylène Ménard

Tél.: 514-972-0342

Courriel:
mylene@mylenemenard.ca
NEQ: 337 2393 309



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1204570006

RÉSOLUTION CA20 170086

ORDONNANCE - UNITÉS DE STATIONNEMENT - 4860, AVENUE CUMBERLAND

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984 modifié, article 3), l'ordonnance OCA20 17008 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'édifice situé sur le lot 3 322 774 du cadastre du Québec et portant le numéro 4860-4862, avenue Cumberland, de fournir une (1) unité de stationnement requise dans le cadre d'un futur projet de transformation intérieure du bâtiment visant à ajouter un logement en sous-sol.

De prendre acte de son engagement à verser 2 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1203558014

RÉSOLUTION CA20 170087

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et dépose le projet de règlement.

40.02 1203930001

RÉSOLUTION CA20 170088

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 5737-5739, AVENUE TRANS ISLAND



ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise a été publié dans sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 2 mars 2020, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5737-5739, avenue Trans Island, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1203558011

RÉSOLUTION CA20 170089

APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION - 5695, BOULEVARD DÉCARIE

ATTENDU qu'une seule opposition a été reçue par écrit;

ATTENDU que la demande d'appel de la décision du comité de démolition provient du requérant et vise la condition de préserver in situ les façades actuelles;

ATTENDU que ladite condition compromet la viabilité financière du projet de remplacement, ainsi que sa faisabilité technique et règlementaire;

ATTENDU que, compte tenu des critères d'évaluation prévue à l'article 14 du *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (RCA02 17009), la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment contemporain sont une opportunité de marquer l'entrée de ce quartier et que la conservation d'un élément paysager (arbre) et l'intégration de caractéristiques architecturales sont justifiées;

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser, conformément au *Règlement régissant la démolition des immeubles* (RCA02 17009), la démolition de l'immeuble situé aux 5695, boulevard Décarie et son programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, aux conditions suivantes :

1. Que les documents suivants soient soumis préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition :
 - a. plan de gestion des matériaux issus de la démolition;
 - b. plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier;
 - c. plan d'aménagement du toit et des cours;
 - d. rapport d'évaluation de l'arbre mature situé sur le domaine public, à proximité du bâtiment visé, le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, ainsi que des mesures de protection pour ce dernier;



2. Qu'un minimum de 50 % de la superficie cumulée du toit et des cours soit végétalisé;
3. Qu'une demande de permis pour la construction d'un projet conforme à la réglementation municipale et au projet de réutilisation du sol dégagé soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition et ce dans les 12 mois suivants la présente approbation;
4. Que les travaux de démolition soient entrepris dans les 6 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation de démolition;
5. Que les travaux de démolition soient terminés dans les 12 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation de démolition.

Un débat s'engage.

En amendement les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez demandent le report du dossier au prochain conseil d'arrondissement.

Les conseillers Christian Arseneault, Peter McQueen et la conseillère Magda Popeanu votent contre l'amendement.

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Les conseillers Christian Arseneault, Peter McQueen et la conseillère Magda Popeanu votent pour la proposition principale.

Les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent contre la proposition principale.

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.04 1203558012

RÉSOLUTION CA20 170090

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-119

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, le conseiller Lionel Perez s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, le 18 mars 2020, d'accorder la demande en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

ATTENDU QUE, conformément à la Politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial, le requérant devra :

- faire une contribution financière de 25% (environ 442 500 \$) au fonds dédié au logement social;
- inclure au projet 20% de logement abordable, dont 5% de logement familial ;



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition du bâtiment existant et la construction d'un projet résidentiel mixte de 12 étages pour la propriété située au 5005, rue Jean-Talon O., en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur le lot 2 648 721 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 5005, rue Jean-Talon O et la construction en lieu et place d'un bâtiment sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 10 afin d'autoriser une hauteur de 45 m;
- à l'article 34 afin d'autoriser une densité de 5.3;
- à l'article 123 afin d'autoriser l'usage habitation;
- aux lignes 2 et 3 de l'article 506 afin de ne pas exiger un ratio minimum d'unités de stationnement;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

3. Une demande d'autorisation de démolition visant le « Territoire d'application » doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Les travaux de démolition doivent commencer dans les 6 mois suivants la délivrance de l'autorisation de démolition et être exécutés au plus tard dans les 6 mois suivants.



Les travaux de construction doivent commencer dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Si les travaux de construction ne commencent pas dans les 12 mois suivants la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

Si ces délais ne sont pas respectés, les autorisations prévues à la présente résolution deviennent nulles et sans effet.

4. Les documents suivants sont exigés préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition :

- un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition;
- un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier;
- une garantie bancaire égale à 15% de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière afin d'assurer le respect des conditions liées à la démolition et cette garantie doit rester en vigueur jusqu'à la délivrance du permis de construire.

SECTION 2

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION 1

CADRE BÂTI

5. La hauteur maximale en mètre et en étage pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment doit correspondre à celle identifiée sur les plans intitulés « Élévations et Coupes » joints en annexe C à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédant, la hauteur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 1 m.

6. Les marges minimales doivent correspondre à celles identifiées sur le plan intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédent l'implantation d'un mur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 15 cm.

La disposition particulière numéro un (1) pour la zone 0034 de la grille des usages et spécifications de l'annexe A.3 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ne s'applique pas afin d'exiger un recul du bâtiment par rapport à la ligne arrière du terrain.

7. La densité maximale autorisée est de 5.3

8. La superficie de plancher maximale autorisée pour l'usage habitation est de 11 400 m².

SOUS-SECTION 2

USAGES

9. En plus des usages déjà autorisés, l'usage de la catégorie H et de la catégorie C.2 sont également autorisés.



Malgré l'alinéa précédent, les usages « carburant », « pièces, accessoires automobiles (vente) et véhicules automobiles (location, vente) » et « hôtels-appartements » ne sont pas autorisés.

10. Les accès aux commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts.

SOUS-SECTION 3 AFFICHAGE

11. Aucune partie d'une enseigne ne doit dépasser la ligne du parapet du basilaire.

12. Les enseignes sur socle ne sont pas autorisées.

13. Aux fins de calcul de la superficie des enseignes, la catégorie d'usage principale à considérer est la catégorie C.2.

14. Une enseigne éclairée artificiellement par translucidité grâce à une source de lumière placée à l'intérieur de l'enseigne et à une paroi translucide n'est pas autorisée, sauf si elle est formée de lettres détachées ou de symboles graphiques. L'utilisation du tube néon n'est pas autorisée.

SOUS-SECTION 4 AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

15. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

16. Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

17. Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie publique.

18. Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié.

Cet espace ne peut être situé en cour avant.

19. Les toits du bâtiment doivent être aménagés avec une terrasse, un patio ou une pergola.

20. Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

21. Une clôture doit être approuvée selon les critères de l'article 26.



SOUS-SECTION 5

STATIONNEMENT ET CHARGEMENT

22. Un maximum de 56 unités de stationnement est autorisé.

SECTION 4

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

23. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) selon les objectifs et critères de la présente section.

SOUS-SECTION 1

IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT

24. L'objectif est de favoriser l'implantation des bâtiments dont l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des basiliaires ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plan d'implantation », joints en annexe B à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1°** L'implantation du bâtiment doit exprimer le caractère unique de son positionnement dans la trame urbaine et contribuer à son animation;
- 2°** Le recul du bâtiment doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment des lieux de détente conviviaux ainsi que la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;
- 3°** Des mesures de mitigation doivent être intégrées afin d'atténuer les impacts éoliens, soit par la densification de la végétation ou l'installation d'écrans protecteurs sur le toit.

SOUS-SECTION 2

ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT

25. L'objectif est de favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire et doit respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Perspectives », joints en annexe D à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1°** Les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
- 2°** L'effet de masse créé par les volumes du bâtiment doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;



- 3° Les accès aux différents usages doivent être traités distinctement. Les accès aux commerces et aux résidences situés sur un même niveau doivent être distincts et bien identifiés pour chaque usage;
- 4° L'apparence architecturale de toutes les façades doit être traitée comme des façades principales;
- 5° La fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;
- 6° Le rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 7° Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;
- 8° L'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée.

SOUS-SECTION 3

AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

26. L'objectif est d'accroître la présence de la végétation sur le site et de créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes, des végétaux et des arbres à grand déploiement. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;
- 2° Le verdissement des toits du bâtiment et l'utilisation de matériaux perméables doivent être privilégiés;
- 3° Un écran paysager dense, composé de strates arborées et arbustives doit être réalisé en bordure de la limite nord du site et est du terrain;
- 4° L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport à la sécurité des piétons;
- 5° L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet devrait recourir à un aménagement plus durable, par exemple, en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie;
- 6° Les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments. Ils doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;
- 7° Un équipement d'éclairage extérieur doit être conçu de manière à réduire l'éblouissement et l'impact de la dispersion lumineuse vers le ciel et sur les propriétés adjacentes;
- 8° L'espace visant à être occupé par un équipement de type transformateur sur socle (TSS) doit être aménagé de façon à atténuer son impact visuel. Cet aménagement doit permettre un accès facile à l'équipement pour son entretien.
- 9° Le traitement d'une clôture doit s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment et doit contribuer à la mise en valeur du site.

SOUS-SECTION 4

UNITÉ ET AIRE DE CHARGEMENT

27. L'objectif est d'assurer les espaces de chargement nécessaire à la desserte des activités commerciales à même le site en limitant les impacts négatifs quant à la circulation véhiculaire et piétonne, au stationnement et au chargement.



Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs sont les suivants:

- 1° les espaces de chargement correspondent aux besoins des activités commerciales proposées sur le site;
- 2° Les unités et les aires de chargement doivent être conçues, situées et traitées de façon à minimiser les impacts associés à la circulation véhiculaire et piétonne;
- 3° L'espace occupé à cette fin doit être aménagé de façon à atténuer l'impact visuel dû à l'utilisation qui en est faite et protéger le piéton.

ANNEXE A

Intitulée "Territoire d'application"

ANNEXE B

Intitulée "Plan d'implantation"

ANNEXE C

Intitulée "Élévations et coupes"

ANNEXE D

Intitulée "Perspectives"

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1203558015

RÉSOLUTION CA20 170091

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-120

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, le 18 mars 2020, d'accorder la demande en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017);

ATTENDU QUE, conformément à la Politique locale sur la contribution des nouveaux projets résidentiels au logement abordable, social et familial, le requérant devra :

- faire une contribution financière au fonds dédié au logement social;
- inclure au projet 20% de logements abordables, dont 5% de logement familial (26 logements abordables, dont 1 logement familial);

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault



D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la démolition du bâtiment situé au 4984, place de la Savane et la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 à 10 étages, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur le lot 2 648 729 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment situé au 4984, place de la Savane et la construction en lieu et place d'un bâtiment sont autorisées conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 9 afin de permettre des volumes de 8 et 10 étages;
- à l'article 34 afin de permettre une densité de 4 et une superficie brute maximale de 12 000 mètres carrés;
- aux articles 52 à 65 afin de permettre un alignement de construction tels que représentés sur les plans de l'annexe B;
- à l'article 123 afin de permettre l'usage Habitation;
- à l'article 560 afin de prescrire de nouvelles normes minimale et maximale pour le stationnement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

4. Une demande d'autorisation de démolition visant le « Territoire d'application » doit être déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Les travaux de démolition doivent commencer dans les 6 mois suivants la délivrance de l'autorisation de démolition et être exécutés au plus tard dans les 6 mois suivants.

Les travaux de construction doivent commencer dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.



Si les travaux de construction ne commencent pas dans les 12 mois suivants la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

Si ces délais ne sont pas respectés, les autorisations prévues à la présente résolution deviennent nulles et sans effet.

5. Les documents suivants sont exigés préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition :

- un plan de réutilisation ou de gestion des déchets de démolition;
- un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier;
- une garantie bancaire égale à 15% de la valeur du bâtiment et du terrain au rôle d'évaluation foncière afin d'assurer le respect des conditions liées à la démolition et cette garantie doit rester en vigueur jusqu'à la délivrance du permis de construire.

CHAPITRE IV

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOUS-SECTION I

USAGES

6. L'usage de la catégorie H.7 est autorisé. L'usage « hôtel-appartement » est interdit.

SOUS-SECTION II

CADRE BÂTI

7. La hauteur maximale du bâtiment est de 31 mètres, suivant une hauteur de 8 étages et une « surhauteur » pouvant aller jusqu'à 10 étages.

8. Aucune construction hors toit abritant une partie d'un logement n'est autorisée.

9. L'alignement de construction est courbé. Il est d'au plus 5 m.

10. La superficie brute maximale est de 12 800 mètres carrés. La densité maximale autorisée est de 4.

11. Un minimum de 20% des unités résidentielles doivent être de plus de 96 mètres carrés.

SOUS-SECTION III

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DU TOIT

12. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel en ce domaine, comprenant notamment un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des végétaux qui seront plantés sur le terrain faisant l'objet du permis de construction.

13. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction autorisés par le permis de construction délivré.



14. Un équipement mécanique installé sur un toit doit être dissimulé par un écran architectural.

15. Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables ou compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

16. Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié.

SOUS-SECTION IV **STATIONNEMENT**

17. Le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé est de 56 unités.

18. Le nombre minimal d'unités de stationnement autorisé doit être d'au moins une (1) unité par quatre (4) logements.

19. Aucun stationnement extérieur n'est autorisé sur le Territoire d'application.

20. Aucun abri temporaire pour automobiles n'est autorisé sur le Territoire d'application.

SOUS-SECTION V **OBJECTIFS ET CRITÈRES**

21. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant une nouvelle construction, ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs au bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) selon les objectifs et critères de la présente section.

22. La construction, la composition volumétrique et le traitement architectural doivent respecter les principes et le caractère général du projet illustré à l'annexe C de la présente résolution.

23. L'aménagement paysager des cours doit respecter les principes et le caractère général de la proposition illustrée à l'annexe D de la présente résolution.

24. Objectif 1 :

Favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du site, de ses impacts sur les propriétés voisines et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire.

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

- 1° proposer une implantation qui reprend la forme courbe de la rue, au minimum sur les deux premiers étages du bâtiment. Favoriser une distance par rapport à la rue (alignement de construction) qui permette d'établir une relation entre les premiers étages et la rue. Permettre une implantation distincte en cour avant pour les étages supérieurs;



2° s'assurer d'une expression claire du parti architectural qui se définit par l'imbrication de trois volumes (2 volumes rectangulaires d'environ 8 étages implantés en "V" et 1 autre volume, d'une hauteur supérieure de 2 étages (10 étages au total) venant se superposer aux 2 premiers volumes).

3° démontrer une sobriété du langage architectural qui se reflète par un choix adéquat et limité de matériaux de qualité et une application cohérente de ces matériaux;

4° privilégier une intégration logique et cohérente des saillies à l'architecture du bâtiment, qui jongle avec une discrétion de ces saillies à l'avant et une présence plus importante de celles situées à l'arrière;

5° opter pour une signalisation claire et bien hiérarchisée des accès piétons au bâtiment;

6° favoriser l'emploi de matériaux de revêtement du sol dans l'espace avant qui tendent à réduire l'apparence visuelle de l'allée véhiculaire.

24. Objectif 2 :

Créer un milieu de vie et des espaces de qualité et à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les interactions entre résidents;

Les critères permettant d'atteindre cet objectif sont :

1° favoriser la plantation d'arbres à grand déploiement ainsi que la création d'espaces verts et de lieux de détente conviviaux;

2° favoriser un aménagement paysager le moins minéralisé possible et plus particulièrement dans la cour avant;

3° tendre à développer une canopée optimale afin que le projet contribue à l'atteinte des objectifs mentionnés dans le Plan local de développement durable;

4° favoriser une gestion des déchets ayant un impact mineur sur les circulations piétonnes cyclable et véhiculaire.

26. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) s'appliquent.

ANNEXE A
TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE B
PLAN D'IMPLANTATION

ANNEXE C
PERSPECTIVE ET VOLUMÉTRIE GÉNÉRALE DU PROJET

ANNEXE D
AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES COURS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1193558042



RÉSOLUTION CA20 170092

**APPROBATION - ENTENTE - SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver le projet d'entente accepté le 18 mars 2020 par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal concernant l'application temporaire de l'horaire périodique (70/2) pour un fonctionnaire permanent ou un fonctionnaire auxiliaire embauché en vertu de l'alinéa 6.04 a) de la convention collective d'un service ou d'un arrondissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1200371001

RÉSOLUTION CA20 170093

MAIRE SUPPLÉANT - MAI À OCTOBRE 2020

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

De nommer Monsieur Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon, maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour les mois de mai à octobre 2020 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1204570003

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 30.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA20 170069 à CA20 170093 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

ANNEXE : Liste complète des citoyens inscrits et leurs questions.



Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | Titre | Prénom | Nom | Sujet / Organisme | Question |
|---|----------|----------|-----------|--|---|
| 1 | Madame | Muriel | Sasportas | Événement tenu par M. Perez | <p>Commentaire: j'aimerais apporter mon soutien total à Mr Lionel Perez. Il est toujours intègre, il a donné un peu d'espoir à tous en annonçant les fiançailles de sa fille. Il a respecté les distances sociales. Dans ces temps difficiles, les politiciens devraient arrêter ces attaques personnelles et se concentrer sur les vrais problèmes. Félicitations Mr Perez! Continuez votre beau travail!</p> |
| 2 | Monsieur | François | Ménard | Aménagements du quadrilatère Bates, Jean-Talon, Wilderton et Canora dans le contexte de la construction de la gare Canora pour le projet du REM. | <p>Bonjour,</p> <p>Je passe par là depuis plus de 50 ans, cet endroit est déprimant et surtout dangereux pour la sécurité des piétons, des cyclistes et des véhicules. J'habite à quelque minutes à pied, au 7432 Canora et j'ai été témoin de quelques accidents majeur. Ma conjointe a failli y être renversée par un véhicule.</p> <p>À quel bureau de la ville de Montréal est-il possible de consulter les différents plans d'aménagement de ce carrefour ?</p> <p>Est-ce que ces aménagements sont fait de concert avec la mairie de ville Mont-Royal et en liaison avec les gens du REM ou de la STM ?</p> <p>Quels sont les principaux obstacles à la finalisation, est-ce l'emprise des voies ferroviaires CP ou la proximité des limites des quartiers Outremont, CDN-NDG et de ville Mont-Royal ?</p> <p>Merci d'avance de prendre le temps de répondre.</p> |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|---|--------|---------|-----------|-----------------------------|--|
| 3 | Autre | AVIGAIL | Ifrah | Événement tenu par M. Perez | <p>Après avoir entendu la colère de la partie diriger contre Mr. Perez, j'ai chercher l'internet pour voir qu'est-ce qu'il c'est passer. Après avoir vu le video de la "fête" qu'a fait Mr. Perez, la reaction contre cela ma étonné et franchement était absolument ridicule. C'est evident dans le video que Mr. Perez a très bien suivi les consigne de distance social. Au contraire il peut servir comme exemple, ca fille c'est fiancé de ce que j'ai compris, et un homme leurs a jouer de la musique dans une distance adequate pour les lois de distance sociale. Je me suis demander pourquoi a t'il été viser d'une telle façon? Partout dans le monde des chanteurs/chanteuse performant at naturellement ca attire un peur de monde. Mais meme le peu de monde qui c'est presenter par curiosité été peu.</p> <p>Arrêté de faire exemple de quelqu'un qui a suivi les consignes et concentrer vous sur ceux qui s'enfoutent complètement.</p> |
| 4 | Madame | Esther | Gestetner | Événement tenu par M. Perez | <p>Good morning. My daughter is good friends with Naomi Perez - Lionel Perez daughter. When we heard of the engagement, my daughter drove our car to the front of the Perez house to wave her congratulations to her dear friend. When she returned home she mentioned to me how impressed she was with all the social distancing. she said the Perez stayed on their front lawn, the musician and his son in the driveway. All the neighbors remained on their porches and cars drove by to show their congratulations over this beautiful news. There were some people that were coincidentally walking by, but none that disrespected the rules. My daughter does not understand why everyone is saying there where improprieties. She was present and saw only the outpouring of love from the community for the Perez family, with everyone obeying the rules. Is there something that we don't understand?</p> |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|---|----------|-----------|-----------|--|---|
| 5 | Monsieur | Jehan | Valiquet | COVID-19 - Stationnement sur rue | Les nouvelles heures de stationnement sur les rues ont débutées depuis le 1 ^{er} avril. Chez nous c'est le mardi matin (coté ouest) et le jeudi midi (coté est). Y aura t-il tolérance de la part de la ville du moins pour un certain moment, sachant bien qu'il faut tout de même nettoyer les rues? |
| 6 | Madame | Mary | Poland | Nouvelles de la mairesse | Madame Mayor - are you okay? You're under a great deal of stress right now, more than most of us, but we need you to hold it together, however demanding that might be. So are you okay? Thanks |
| 7 | Monsieur | Claude | Blanchard | COVID-19 - utilisation des installations sportives extérieures | Ce week-end dernier, notre adolescente est allée courir seule à la piste de course Confédération et la police est intervenue pour demander aux gens présents de quitter la piste. Est-ce que l'accès à la piste pour coureurs seuls est interdit maintenant, malgré qu'il a été annoncé par la Mairesse Plante que les parcs ne sont pas fermés? Merci |
| 8 | Madame | Stephanie | Bouzaglou | Événement tenu par M. Perez | J'aimerais comprendre à quoi servent les règlements de distance sociale, si lorsqu'on les applique, on se fait taper dessus et embarrasser publiquement? Combien d'articles publiés félicitent des musiciens et artistes qui performant sur leur balcon, pour égayer leur voisinage? Les Perez ont célébré les fiançailles de leur fille, de la façon la plus simple et modeste. Ils ont aussi voulu partager, comme ces artistes, un message d'espoir pour rappeler au monde, que même dans les moments gris, transpercent les rayons de soleil. M. Perez nous a toujours encouragé à faire la bonne chose en tant qu'individu ainsi que communauté. Il nous a toujours servi d'exemple, en étant sérieux, dévoué et responsable. M. Perez a du s'excuser publiquement, malgré qu'il n'avait vraiment aucune raison de le faire. Il s'est sacrifié pour sauver l'image du monde de la politique qui prend souvent trop de claques. M. Perez a mis sa fierté de côté pour calmer la situation. Nous apprécions tellement les leaders qui ont des priorités claires, et qui ne cherchent pas à faire des drames, surtout lors d'une crise mondiale. Merci M. Perez. |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|----|----------|---------|------------|--|--|
| 9 | Monsieur | Gino | Calabretta | Voie réservée aux autobus sur Queen-Mary | Thousands of people take the 51 bus every day. It is a route that connects commuters from east and west of the island by using one of Montreal's busiest streets, Queen Mary. However, the 51 bus moves so slowly down much of Queen Mary that it often makes more sense to find an alternative route that involves changing buses or walking to metros, instead of staying on one bus and barely budging in the terrible traffic on either side of Décarie. On other crowded and busy routes, like the 105 on Sherbrooke for example, reserved bus lanes have significantly improved travel time and service quality. Mayor Montgomery, do you support a reserved rush-hour bus lane on Queen Mary to improve public transit and shorten commute times? |
| 10 | Madame | Cynthia | O'Brien | COVID-19 | Hi, with all the precautions & measures put in place, when will covid-19 hot spots be identified & when can we expect to see covid-19 recovery rates start to be announced for our borrough? |
| 11 | Monsieur | Chaim | Stern | Événement tenu par M. Perez | I am writing in to support Mr Lionel Perez against those who bad mouth him for doing what every city counselor should be doing. Looking out for their constituents in every way. The Little bit of music and joy from the live music and happy atmosphere of his daughters "engagement party" did a lot for the mental health of our community. Every city counselor should find a way to encourage those in their community and I respectfully suggest music as a great way to do this. |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|----|----------|---------|-----------|---|--|
| 12 | Madame | Rachel | Michie | <p>COVID-19 - Fermeture de rues pour l'accès aux piétons et cyclistes</p> <p>Organisme : Association of Pedestrians and Cyclists of NDG</p> | <p>1. Over three weeks ago, on March 14, 2020 the Quebec Government declared a public health emergency due to COVID-19. Westmount has taken actions and has closed certain streets to local circulation only.</p> <p>The Association of Pedestrians and Cyclists of NDG sent an email on March 30, 2020 to Mayor Sue Montgomery, Councillor McQueen and Councillor Arsenault asking for the reallocation of a parking lane on Monkland Street, to pedestrians and possibly cyclists. The response to the letter was:</p> <p>"the borough has already begun looking into measures to improve foot traffic in light of the current crisis. Included in this study is the option of closing certain streets to cars or simply adapting street regulations to allow for more space for pedestrians. We are expecting to get an answer back from our services within the next few days with their recommendations."</p> <p>Considering the urgency of our present situation, our administration needs to act rapidly to ensure our safety.</p> <p>-We would like to know what the plans are for NDG?</p> <p>-Follow-up Question for Lionel Perez: -Lionel Perez, would you support additional safe space for pedestrians and cyclists in Cote des Neiges?</p> |
| 13 | Monsieur | Richard | Bouzaglou | <p>Événement tenu par M. Perez</p> | <p>I would like to know what the problem is with having a single person plating piano on the lawn while the family enjoys the music from inside their house? There was no gathering, no law was broken, all regulations were respected. Can our tax dollars be spent more responsibly and meet about more important issues? I applaude Mr Perez for accepting to have done such a small celebration for such a big moment in his daughter's life, all this to respect the current situation and the limits.</p> |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|----|----------|--------|------------|--|--|
| 14 | Madame | Sharon | Nelson | <p>COVID-19 - Fonds d'urgence de 200 000 \$ - demande de financement</p> <p>Organisme : Jamaica Association of Montreal Inc.</p> | <p>Bonjour, l'Association jamaïcaine de Montréal exploite une banque alimentaire depuis 20 ans en partenariat avec Moisson Montréal. Nous comprenons qu'il y a 200 000 \$ pour les banques alimentaires en cette période de besoin. Pendant la pandémie de COVID-19, nous avons vu une augmentation significative, environ 46% depuis le début de mars. Je me demande comment nous pouvons demander une partie de ce financement pour nous aider à la banque alimentaire concernant cette augmentation et la nouvelle augmentation prévue que nous prévoyons?</p> |
| 15 | Monsieur | Yo | Aisenstark | Événement tenu par M. Perez | <p>I just want to lend my support to the great councilman Lionel Perez who has tirelessly been working for the borough for the last 10 years. He is always there when we need him and we are here for him now!</p> |
| 16 | Madame | Rachel | Abish | Événement tenu par M. Perez | <p>By providing some music at this trying times Mr. L. Perez provided a much needed relief, just as like people in other parts of town go and listen to a Montreal singer tapes. Me Perez acted responsibly respecting distancing rules. He is singled out by politically biased people. Stop this whitchoound</p> |
| 17 | Monsieur | Marc | Delmar | Événement tenu par M. Perez | <p>My name is Marc Delmar and I am a resident of the borough. I am sending this comment with regards to the incident that occurred last week Tuesday by the residence of Mr. Lionel Perez. I was witness to the event, and feel it important to publicly state what really happened. I was driving up Ave De Vimy and as I was passing by Mr. Perez's residence, I saw music being played and Mr. Perez standing in his doorway with his immediate family.</p> <p>I stopped my car in front of the house and asked Mr. Perez what was the nature of the music, to which</p> <p>Mr. Perez told me that his daughter had just gotten engaged. Remaining in my car, I wished him and his family congratulations, as I know him from our community, and sat there for a couple of minutes to see the music and</p> |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | <p>celebration, before leaving. I was witness to the fact that there was nobody by Mr. Perez's house, other than his immediate family, there were maybe 2 or 3 families standing around and giving good wishes to Mr. Perez. (Each one of these families were standing on their own, and respecting the government guidelines for social distancing.)</p> <p>There were an additional couple of people like myself who were passing by in their cars and stopped for a quick moment to give their good wishes. The musician was in the driveway and nobody was within 6 feet of him either, including Mr. Perez and his family.</p> <p>The police arrived just as I was preparing to leave, and the music stopped as soon as they arrived. Mr. Perez fully cooperated with the police and immediately ended the event.</p> <p>Upon reading and hearing the story in the media, I feel a major injustice was done to Mr. Perez and his family.</p> <p>Mr. Perez did nothing wrong, was completely compliant with government regulations, and the few families who were around as well were all within the guidelines of social distancing. Neighbors around the house were equally appreciative of being able to enjoy a happy moment for a change during these difficult times. The whole story was blown out of proportion, leaving Mr. Perez and family to deal with the aftermath of other people's false judgements rather than spending their time enjoying the moment with their daughter.</p> <p>Mr. Perez is a very respectable city counselor, and has a stellar reputation for doing what's right and representing the city properly while tending to the needs of his residents in his borough.</p> <p>Thank you for allowing me to speak out my feelings as a member of the borough, and publicly give a first hand testimony as to the real nature of events that occurred.</p> |
|--|--|--|--|--|

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|----|----------|--------|------------|---|--|
| 18 | Madame | Temima | Rosenzweig | Événement tenu par M. Perez | I would like to thank Mr Perez for showing our community that we can have joy and there is hope for the future in these challenging times. I cannot understand how a positive experience of neighbors coming outside, each on their own porch or walk to enjoy some music and celebrate a happy occasion can be turned into a negative news story. It was the highlight of the week for myself and my children and gave us some joy and hope in these difficult times. |
| 19 | Monsieur | Mike | O'hana | Événement tenu par M. Perez | I have once again lost faith in the media. I was present the day Mr Perez 'celebrated' his daughters engagement. What I saw was a family that not only respected the PM's recommendations for safety but who brought joy and relief to the whole neighbourhood by having music played. It is clearly way more dangerous to incite the population into panic with false accusations and scapegoating. |
| 20 | Madame | Vera | Moise | Nettoyage des rues, trottoirs et parcs | What measures are being taken to clean the streets, sidewalks and parks in the borough? There is a lot of trash lingering. |
| 21 | Monsieur | Sonny | Moroz | COVID-19 - Banques alimentaires et rôle de l'arrondissement | <p>Firstly, thank you to the borough and everyone who is playing a part in getting through this unprecedented episode. Every effort counts.</p> <p>My first question is to Mayor Montgomery, I am concerned that the current infrastructure of the food banks in Cote-des-neiges is not sufficient to cover the needs of the community because there are communities that are not aware of Multicaf and other food banks as they are usually self-sufficient. How can the borough support those falling through the cracks, and would you be open to opening community based food banks to serve those who do not interact with English or French based institutions? Thank you.</p> |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|----|--------|---------|---------|--|--|
| | | | | | <p>My second question is also the Mayor, Many in the borough work in frontline services and essential services while also living with large families, how can the borough play a role in helping those most crucial to helping those most in need? Also, in the same vane, how can the borough assist those with large families, 6+ members. Thank you.</p> |
| 22 | Madame | Félicia | Balzano | <p>COVID-19 - SDC Côte-des-Neiges</p> <p>Organisme : Société de développement commercial (SDC) Côte-des-Neiges</p> | <p>Madame la mairesse Montgomery, Madame Popeanu, Messieurs les conseillers,</p> <p>Il y a 230 entreprises qui font parties de la SDC Cote-des-Neiges. Plus que jamais, nos actions sont essentielles à la bonne continuation des activités commerciales de proximité et ces entreprises ont besoin de leur SDC, de leur arrondissement et de leur Ville.</p> <p>En cette période de pandémie, l'équipe de la SDC travaille très fort pour accompagner les entreprises dans cette crise, notamment en les aidant à trouver des alternatives, en les informant sur l'actualité, en leur offrant des conseils, et en développant des campagnes promotionnelles visant à promouvoir le commerce de proximité. Nous entretenons des discussions fréquentes avec les différentes instances incluant la Ville de Montréal, l'Association des sdc de Montréal, les différents paliers de gouvernement, et l'arrondissement.</p> <p>Notre SDC a besoin de vous pour aider ses entreprises. Votre collaboration à nos actions est primordiale afin d'assurer la survie économique de nos entreprises et de notre SDC. Nous espérons pouvoir entamer les discussions pour une éventuelle collaboration.</p> <p>Virginia Tiseo, Présidente du Conseil d'administration de la SDC Côte-des-Neiges et Propriétaire du pub McCarol et de MC Hall.</p> |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|---|
| | | | | | (Envoyé par Félicia Balzano, Directrice générale SDC Côte-des-Neiges, pour madame Tiseo)" |
|--|--|--|--|--|---|

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|----|----------|--------|---------|--|---|
| 23 | Monsieur | Avner | Oziel | Antisemitisme | <p>Comment. I have to say that these hard times seem to have brought the true colors in some people. I have NEVER felt so much antisemitism and hatred towards the Jews. Certain jews have taken social distancing issues lightly. Many non-Jews have taken these issues lightly as well. When the canal Lachine was swamped of people over the weekend, headlines were not making much mention about the problem of social distancing. Yet, many act like snipers when it targets the jews. I find that Mayor Plante, and certain elective leaders don't do enough to stop spreading this hatred, and only fuel the flames. Social media only feed off our politician week choice of words to incite hatred.</p> <p>I have voted for our Darlington borough leader again, since he has always acted positively for all communities. He is always there to support, fight our causes and ensure the well-being of our sector.</p> <p>I would like to end by thanking our officers who patrol our streets to ensure that social distancing is respected for our safety.</p> |
| 24 | Madame | Sharon | Sweeney | <p>COVID-19 - Problématique dans deux immeubles du boulevard Grand</p> <p>Organisme : Habitation Communautaire Notre Dame de Grace</p> | <p>Je suis la présidente d'une association de logement à but non lucratif, les Habitations Communautaires NDG. Nous possédons et gérons en partenariat avec d'autres organismes 14 immeubles à NDG. Je tends la main à deux immeubles du Grand Boulevard, près de Saint-Jacques. 2035 Grand est détenu en partenariat avec la Mission Old Brewery.</p> <p>Nous possédons 25 unités avec l'OBM qui sont subventionnées à 100%. Ce sont des hommes et des femmes qui ont travaillé dur pour prouver qu'ils peuvent se débrouiller seuls et gérer un ménage. La plupart de ces résidents sont géniaux mais un très petit nombre d'entre eux (4) rendent la vie très difficile aux autres dans l'immeuble. Ils se sont installés dans le hall avec des chaises et de la bière, de l'alcool fort et des cigarettes. Il semble qu'il y ait du trafic de drogue et du proxénétisme dans le hall. Il y a eu une agression sexuelle confirmée. Nous demandons de l'argent pour embaucher des agents de sécurité qui travailleront 8 heures par jour pendant 4 semaines, afin de rompre avec ces habitudes et de protéger les habitants qui méritent la paix et la tranquillité. Il ne fait aucun doute que</p> |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| | | | | <p>dans cet environnement, le COVID-19 sera diffusé et sera étendu aux plus vulnérables. Ces personnes qui rôdent vont dans les magasins et se promènent à l'extérieur par le pont et circulent dans tout le quartier.</p> <p>Alors que nous tenions une réunion d'urgence ce matin, un habitant de 2045 m'a envoyé le message suivant :</p> <p>I just want to tell you, police apprehended 1 rentee of 2035 and 1 visitor coming from 2035. They released the rentee and arrested the visitor. There is a system of messenger and/or carrier between 2035 and at least one other building north of us so there is constant in-and-out; some resides at 2035/2045, but there is also non-residents. We should apply means of mandatory self-containment if it's legally possible. Because of that situation, our health is in danger.</p> <p>Le travailleur psychosocial appelle souvent le 911 et la police a déclaré qu'elle avait les mains liées. Je n'ai pas la liberté de partager les rapports que nous pouvons avoir en main de l'intervenant de l'OBM mais si je suis autorisé, je peux partager les résultats de leurs appels téléphoniques au SPVM.</p> <p>Nous demandons à l'arrondissement de débloquer un minimum de 33600.00 \$ pour nous aider à traverser les prochaines semaines. La SHQ a déclaré qu'elle pouvait nous écrire une lettre pour nous soutenir dans notre démarche et nous dire que notre société de gestion Gerer Son Quartier fait le meilleur travail possible. Nous sommes en crise.</p> <p>Some housing projects and apartments are experiencing difficulty with issues pertaining to public health. The councillors for NDG, Loyola and the Mayoress are aware of many of these challenges. If we feel residents are at risk due to public health what can we do to regulate the situation? If we feel residents in close quarters are in danger how do we proceed?</p> |
|--|--|--|--|---|

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|----|--------|-------|-----------|--|--|
| 25 | Madame | Flora | Sasportas | Événement tenu par M. Perez | <p>Hello, I am a nurse at the Jewish General, Everyone was proud as the many police cars followed one another with sirens on and lights flashing! They wanted to spread a sense of pride and appreciation to the dedicated medical staff in the hospitals and it was amazing! Did that not bring people out onto their porches as well as bring doctors and nurses to the sidewalks? Yes! But again, everyone knew to clap and encourage responsibly. Here too, neighbors watched a message of hope and perseverance from far. From a distance that was safe. And as things evolve we can not even apply the norms of today to a week ago, because they are in constant reevaluation and change everyday. We need to be careful what we blame people of, especially someone who works so hard like Mr Perez.</p> |
| 26 | Madame | Ellie | Israel | COVID-19 - Mesures sanitaires dans les édifices résidentiels | <p>In apartment buildings and condos, is there a rule/recommendation as to how often communally used surfaces such as: entrance ways, bells, elevator buttons, doorknobs, garbage chute, carts, mail boxes, counters, laundry room, washers, dryers, sink, garage, etc. be wiped? Who should perform this task? Should entrance doors be left open or unlocked to avoid many people touching surfaces?</p> <p>In addition, in these new times, is it recommended that doormen receive and deliver orders for residents, and can they refuse to deliver? Should they or residents have to wear masks and gloves when answering the door, getting mail or meeting a delivery at entrance?</p> <p>How and will all this be enforced?</p> <p>Thank you for your answer.</p> |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|----|--------|-------|---------|---|---|
| 27 | Madame | Aniko | Halpert | COVID-19 - Événement familial – musique extérieure | If bicyclists were not stopped while riding in very close proximity Saturday and if police just looked on while pedestrians were walking on top of each other near the canal, why was it necessary to dispatch five police vehicles to a private residence where family was standing in their own doorway and music was playing at the proper distance. Seems like these are mixed messages. |
| 28 | Madame | Tania | Forget | COVID-19 - Bruit - suspension de l'émission de permis de construction | <p>To the Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce Borough Council :</p> <p>My question is : Can the borough temporarily adjust/halt the construction by-laws/permits during the circumstances due to noise problems, i.e. restrict/halt work that causes obvious noise disturbances ?</p> <p>My family lives in N.D.G. and as instructed by the Canadian government, we have been dutifully staying at home, however our next-door neighbor started outdoor building renovation work (loud banging and heavy drilling). As such, it is making a difficult situation even more unbearable. Since non-essential businesses have closed, I am still lucky enough to bring my work home, however, between this and also trying to maintain balance with a special needs child has become intolerable, and in my opinion, this type of construction should be regarded as a non-essential activity.</p> <p>I respectfully ask for the Council to kindly consider delaying permits for such construction requests until quarantine measures are lifted.</p> <p>Thank you and kind regards</p> |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|----|----------|---------|----------|-----------------------------|--|
| 29 | Madame | Valerie | Benguira | Événement tenu par M. Perez | Why does the press and police always portray the Jews in a negative light here in Quebec? I feel that it was unjust how mr Lionel Perez and his family were treated when they were respecting the laws. All they wanted to do was « marquer le coup » for their daughters engagement. It is hard enough to be stuck at home for so long that I can't understand why the press could pick on this and highlight it in a negative light. This shows a lot about how montreal views their Jewish citizens. I would like to see Jews on the press being portrayed in a positive light for once. Mr Perez is the only Jew in council to look out for Jewish needs and I commend him for a job always well done! |
| 30 | Madame | Julia | Schwartz | Événement tenu par M. Perez | I would just like to express my support for Mr Lionel Perez. I do not see why his attempt to celebrate his daughter's engagement with his wife and children should have been seen as anything different then all the other similar stories being portrayed in the media which are seen as uplifting and positive. Such as families standing on their front porch with friends and family walking or driving by holdings signs to acknowledge the celebration. We are living in unprecedented and unforeseen times which also brings up uncertainty and doubt but I don't think the Mr Perez should be so scrutinized for his attempt to commemorate while also respecting the rules of social distancing |
| 31 | Monsieur | Mansour | Feki | Rénoviction | Bonjour, Avec mon épouse et mes deux filles, nous habitons au 3440 Ridgewood depuis plus de 20 ans. Au cours de l'été dernier, l'immeuble a été vendu. Nous nous retrouvons aujourd'hui, les locataires du dit immeuble, confrontés à une subdivision-éviction par la société Hillpark,ou HG, connue pour ses actions similaires qui ont défrayé la chronique, à Verdun entre autres. |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| | | | | <p>Cette subdivision-éviction occasionne beaucoup de problèmes à plusieurs résidents et familles qu'elle jette dans la précarité, dans le seul but d'augmenter les loyers, les doubler, voire les tripler et rendre ces logements inaccessibles aux locataires qui formaient le tissu social montréalais. Seul gagnant :AirBnb et les nouveaux propriétaires.</p> <p>Cette subdivision-éviction est une prédation contre la société montréalaise. Si elle est encouragée, elle fera de notre quartier, et probablement d'autres, une cité dortoir pour les plus nantis. C'est ainsi que dans des villes telles que Paris ou Bruxelles, on a fini par louer des appartements pour des plages horaires, c.-à-d. 3 locataires à raison d'un locataire par plage de 8 heures par jour. Ce que les français appellent les marchands de sommeil.</p> <p>La société qui a acheté notre immeuble a procédé d'une façon très peu respectueuse des locataires :</p> <ol style="list-style-type: none">1. En maintenant l'ascenseur en panne, pendant 3 mois, sans lui apporter aucune correction et ne se résoudre à le réparer qu'après une mise en demeure signée par les locataires. Cette situation était dommageable pour tous les locataires, principalement pour les personnes présentant des handicaps moteurs et pour les plus âgées qui ont été privées de sorties. Sachez qu'au 5^{ème} et dernier étage, il y a des locataires âgés entre 85 et 92 ans;2. En procédant à des appels téléphoniques à répétition pour nous questionner sur nos projets d'habitation, et surtout pour nous encourager à quitter notre logement moyennant indemnisation; |
|--|--|--|--|---|

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | |
|----|--------|-----|--------|-----------------------------|---|
| | | | | | <p>3. En poussant leur courtoisie et bienveillance jusqu'à nous proposer de quitter plus tôt qu'au terme de notre bail, moyennant une augmentation des indemnités, et ce pour nous soustraire aux bruits et poussières qu'occasionnerait le début prochain des travaux de subdivision.</p> <p>Cette subdivision-éviction ne peut avoir lieu qu'après autorisation de votre administration qui en devient un acteur.</p> <p>Nous avons appelé Madame Magda Popeanu. C'était un samedi, jour de repos. Pourtant, madame Popeanu nous a accueillis avec beaucoup d'ouverture et de bienveillance. Nous avons eu l'impression d'être écoutés, compris, et que notre situation serait prise en charge malgré la conjoncture de la COVID-19.</p> <p>Nous espérons que cette empathie agissante "contaminera" votre administration. Nous avons confiance dans notre choix électoral et nous croyons que votre administration ne va pas se soustraire aux choix sociétaux et éthiques qui ont animé notre adhésion. Merci !</p> |
| 32 | Madame | Eva | Sultan | Événement tenu par M. Perez | <p>Mr Perez did nothing wrong by celebrating the engagement of his daughter. Mr Perez invited NO ONE. There was no social gathering. The one-man band on his lawn was to lift the spirits of his daughter. Mr Perez and his family members followed all the social distancing rules and government guidelines and remained in their house. Many people in Quebec are playing music for others such as nursing homes (like Sélection Retraite nursing homes) and aren't attacked at all. And, in countries where lockdown is complete such as Italy, music is a daily occurrence. Music is a tool to bring up the spirits of people and I applaud Mr Perez for celebrating his daughter's engagement with music-it was a special moment. It is clear that the media has blown this way out of proportion. Borough meetings should be used to attend the needs of the citizens not to waste time on</p> |

Questions du public – CA du 6 avril 2020

| | | | | | such things. |
|----|--------|-----------|--------|-----------------------------|--|
| 33 | Madame | Catherine | Toupin | Nettoyage des rues et parcs | Je voudrais savoir si bientôt aura lieu un grand « ménage du printemps » des rues, parcs, etc. de l'arrondissement ? Comme vous le savez, après l'hiver, c'est souvent très sale et je peux le constater un peu partout en me promenant. En cette époque spéciale, avoir un bel environnement propre et agréable, d'un bout à l'autre de CDN, serait dès plus apprécié ! |

| | |
|--|--|
| | 4 ^e question et suivantes sur un même sujet |
| | Question non inscrite – problème informatique |